

# CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Agence départementale de l'aménagement d'AIGRE

Aigre, le 03 juillet 2024

**Bureaux :**

12 rue de la Servanterie  
16140 AIGRE  
Téléphone : 05 16 09 56 50

Affaire suivie par : Patrick SCORCIONE  
Mail : pscorcione@lacharente.fr

**Communauté de Communes****Cœur de Charente**

Pôle Aménagement - Environnement  
5, Avenue Paul Mairat  
16230 MANSLE

Par courrier électronique du 20 juin 2024, vous sollicitez mon avis sur le projet d'installation d'une unité de valorisation de la biomasse en énergie suivant le procédé de méthanisation, objet du certificat d'urbanisme n° CU 16 024 24 X0012, sur le territoire de la commune d'AUSSAC VADALLE à proximité de la carrière GSM.

Les documents transmis à ce stade d'étude ne permettent pas d'apprécier l'accès envisagé depuis la route départementale n°40.

Toutefois, l'accès actuel à la carrière GSM peut être utilisé et mutualisé pour le présent projet de méthanisation.

Par défaut et si nécessaire un accès indépendant pourra être envisagé. Son implantation sera à convenir ultérieurement suivant l'avancement des études du projet.

J'attire l'attention du pétitionnaire que lors des raccordements de réseaux, aucune tranchée sur la chaussée ne sera autorisée dès lors que le revêtement aura moins de 3 ans, conformément au règlement de voirie du Conseil départemental de la Charente.

Cette réponse ne vaut pas autorisation de voirie. En effet, si des travaux sont nécessaires en limite ou sur le domaine public départemental, le pétitionnaire devra adresser une demande de permission de voirie, d'alignement, d'arrêté de circulation, etc... à l'Agence départementale de l'aménagement (ADA) d'AIGRE – 12, rue de la Servanterie, 16140 AIGRE au moins 3 semaines avant le début de ces travaux.

Telles sont les informations que je souhaitais porter à votre connaissance.

Le Chef d'agence  
Patrick SCORCIONE